

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 24 février 2022  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 24 février 2022  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Peter Malouf, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCE AVEC MOTIFS AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION:**

Mme Anne St-Laurent

**ABSENCES SANS MOTIFS AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION:**

M. Jeremy Levi et M. Beny Masella

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte. Mme Blanchet demande une minute de recueillement.

Puis, la présidente souhaite d'excellents travaux aux membres du conseil d'agglomération.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait la lecture de six questions de la part du public. Les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

| <u>Question de</u> | <u>À</u>                                      | <u>Objet</u>   |
|--------------------|---|--|
| Lya Raykhlin       | M. Mitchell Brownstein                        | <p>I wish to address my question to Mayor Brownstein of Cote Saint Luc.</p> <p>Allow me to thank your city for having adopted the International Holocaust Remembrance Alliance's definition of antisemitism.</p> <p>That definition is Canada's official position too as it is that of the democratic countries of the world. It recognizes the right of Jews to self-determination in their historic homeland where they have lived for thousands of years. It defines efforts to delegitimize Israel's existence and to attack it in ways different than other nations is antisemitic.</p> <p>This week we learned that City and Agglomeration Council leader Alex Norris put a like on an invitation to a BDS meeting. BDS is a movement that does not recognize Israel's inherent right to exist. Canada firmly opposes BDS.</p> <p>Do you feel given his senior position that Mr. Norris' open support for those who seek the destruction of Israel, shakes public confidence and should make him ineligible for the position of Leader ?</p> |
| Michael Aronovitch | M. Jeremy Levi<br>(Mme Nancy Blanchet)        | <p>My question is for Jeremy Levi, the Mayor of Hampstead.</p> <p>Hampstead is a municipality where Jews make up a majority of the population. Hampstead has a track record of proudly celebrating Jewish heritage and the accomplishments of Israel, the world's only Jewish state and the only democracy in the Middle East region.</p> <p>What is your opinion on the pro-BDS position that Alexander Norris, Project Montreal's leader, has made public by his Facebook like on the page of an anti-israel group that invited the public to a BDS meeting ?</p> <p>Will this make it more difficult for Hampstead to trust the City of Montreal administration ?</p>   |
| Lucien Pigeon      | Mme Valérie Plante<br>(Mme Sophie Mauzerolle) | <p>Seulement 100 investisseurs et entreprises publiques de combustibles fossiles sont responsables d'environ 70 % des émissions mondiales historiques de GES.</p> <p>Le livre "Climate Change, Capitalism, and Corporations - Processes of Creative Destruction" publié en 2015 sonne durement la vérité que pendant des décennies, les corporations préféreraient voir le monde détruit plutôt que de diminuer leur pouvoir.</p> <p>Le Center for Climate and Energy Solutions estime que les tactiques de déni et de retard du système capitaliste et de ses corporations ont rendu peu probable que les émissions mondiales de gaz à effet de serre soient inférieures en 2040 à leur niveau maximal en 2019. C'est un scénario où la vie est finie !</p> <p>Question : Le saviez-vous et que comptez-vous faire au nom de la population municipale qui vous a élu et donc c'est votre devoir de protéger? Notre système politique est-il vraiment prêt pour une lutte sérieuse contre le changement climatique?</p>                            |

| <u>Question de</u> | <u>À</u>  | <u>Objet</u>  |
|--------------------|---|---|
| viken vanikian     | M. Dimitrios (Jim) Beis<br>(Mme Dominique Ollivier)                 | <p>Montreal's Jewish community is disappointed that top members of the Plante administration openly flaunt their support for Israel haters.</p> <p>I refer to the Facebook like of Councillor Alexander Norris for efforts to boycott, divest and sanction Israel.</p> <p>BDS was branded as a vile form of racism by the United States and by the Anti Defamation League.</p> <p>Given the unwillingness of the Plante administration to disassociate from Norris support of BDS, could Pierrefonds Roxboro Borough Council adopt a motion deploring Norris effort to promote BDS and urging residents to stand against it ?</p>   |
| Xiaohong Fang      | Mme Valérie Plante<br>(Mme Dominique Ollivier<br>(M. Michel Gibson) | <p>1. Why Hampstead residents receive less public transit service, despite paying 9.7% more in taxes this year? 2. Why a police station serving Hampstead was eliminated without consultation, while Hampstead homeowners are forced to pay 9.7% more in agglomeration taxes? 3. Whether Mayor Plante's promise not to close any more police stations without consultation is credible?</p>   |
| Yves Daoust        | Mme Valérie Plante<br>(M. Robert Beaudry)<br>(Mme Nancy Blanchet)   | <p>Mme Plante, est-il concevable que la CMM finance consultation publique à LaSalle sur le LaSalle-Ouest, et que le tout se fasse en silo d'un temps avec invités/es ciblés/es de grands propriétaires, commerçants, industries du secteur le 15 février 2022 et qu'à la mi-mars sur invitation également ciblé au tour de citoyen/n, le tout en zoom sans accès publique pour les 2 rencontres, pourtant dans le communiqué on prétend faire une vaste démarche participative, avec objectif d'amorcer une réflexion sur l'avenir du secteur LaSalle-ouest et en même temps d'informer de la démarche en cours, un peu contradictoire, afin d'établir une vision concertée?! Le tout en silo/privé en zoom sans accès pour tout les citoyens/nes. Le tout sans apparente avis public de ces 2 rencontres. L'OCPM recommandait l'importance de la consultation citoyenne en amont, chose que l'administration LaSaloise à une culture de ne pas rendre publique ses Sondages Payés Par Les Contribuables Ni Les Consultations. Assez c'est assez!</p> |

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 21. Elle remercie les personnes qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

L'élu ci-dessous formule une question au membre du conseil indiqué en regard de son nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u>               | <u>Objet</u>  |
|--------------------|------------------------|---|
| M. Michel Gibson   | Mme Dominique Ollivier | Est-ce que la Ville de Montréal reviendra à une table de négociation pour clarifier la situation des quotes-parts avec les personnes élues des villes liées ? |

---

N'ayant plus d'autres questions de la part des membres du conseil d'agglomération, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 24.

---

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

#### **CG22 0087**

##### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 février 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 7.04.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

#### **CG22 0088**

##### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 janvier 2022, 11 h**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 janvier 2022, 11 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 février 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CG22 0089**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 janvier 2022, 13 h**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 janvier 2022, 13 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 février 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

**CG22 0090**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 janvier 2022**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 janvier 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 février 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.04

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022.
-

## 5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

## 6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

### CG22 0091

**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal (article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - Commentaires et recommandations »**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal (article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

---

## 7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

### CG22 0092

**Dépôt du Rapport annuel 2021 de la Ville de Montréal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Rapport annuel 2021 de la Ville de Montréal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.01 1227711001

---

### CG22 0093

**Dépôt du rapport de consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal intitulé « Projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu », en vertu de l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun***

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal intitulé « Projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu », en vertu de l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, et le conseil en prend acte.

07.02 1218677014

---

**CG22 0094**

**Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 52 de la *Loi sur la sécurité civile***

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021 dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, conformément à l'article 52 de la *Loi sur la sécurité civile*, et le conseil en prend acte.

07.03 1229450001

---

**CG22 0095**

**Ajout - Dépôt du rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Recommandations à la Société de transport de Montréal portant sur la gestion contractuelle du projet de construction du Centre de transport Bellechasse, conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Ville de Montréal, métropole du Québec* »**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Recommandations à la Société de transport de Montréal portant sur la gestion contractuelle du projet de construction du Centre de transport Bellechasse, conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Ville de Montréal, métropole du Québec* », et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.04

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0096**

**Accorder un contrat à CD NOVA-TECH inc. pour l'achat d'équipements de mesure de la qualité de l'air ambiant pour le Réseau de surveillance de la qualité de l'air - Dépense totale de 177 747,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18927 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0163;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire CD NOVA-TECH inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat d'achat des équipements pour la mesure de la qualité de l'air ambiant, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 177 747,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18927;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1218247003

---

### CG22 0097

**Conclure des ententes-cadres avec 9105-1615 Québec inc. (lot 1) et Midas l'Expert Entretien (lot 5), pour le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur Ouest du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 467 396,49 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18983 (2 soum., 1 seul conforme pour chacun des lots 1 et 5)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0162;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires, ces dernières ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules du secteur Ouest du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18983;

| Firmes                   | Articles                      | Montant<br>(taxes incluses) |
|--------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| 9105-1615 Québec inc.    | Lot 1 - PDQ 1, PDQ 3          | 278 175,11 \$               |
| Midas l'Expert Entretien | Lot 5 - PDQ 8, unité nautique | 166 964,40 \$               |

- 2- d'autoriser une dépense de 22 256,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1215382028

---

### CG22 0098

**Conclure une entente-cadre avec Imprime-Emploi pour des services d'impression et de distribution, pour une période de 24 mois avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 983 039,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19017 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0166;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour l'impression et la distribution d'avis aux résidents;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Imprime-emploi, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 983 039,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19017 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Imprime-Emploi;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'expérience citoyenne et des communications, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1219447001

---

### **CG22 0099**

**Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023, pour une somme maximale de 304 725,72 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0161;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., fournisseur unique, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023, pour une somme maximale de 304 725,72 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1219384002

---

### **CG22 0100**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loïselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 861 834,45 \$ à 3 979 423,82 \$, taxes incluses - Montant estimé de la prolongation : 1 285 227,77 \$, taxes et variation de quantités incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0160;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de 12 mois de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 351 824,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre du contrat accordé à Sanexen services environnementaux inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total du contrat de 703 647 \$ à 1 055 471,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer la première option de 12 mois de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 765 764,87 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des contrats accordés à Loiselle inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 158 187,45 \$ à 2 923 952,32 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 167 638,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1218479002

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG22 0101**

**Adopter l'avenant 2020-12 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0180;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'avenant 12 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1225175001

---

**CG22 0102**

**Approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Plongeon Québec pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022 qui aura lieu du 25 au 27 mars 2022 (CG18 0116) / Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à Plongeon Québec pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0182;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution entre Plongeon Québec et la Ville de Montréal pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022 (CG18 0116);
- 2- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à Plongeon Québec, selon les modalités et conditions de versement prévues au projet d'addenda 1;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1218475009

---

**CG22 0103**

**Autoriser la modification aux imputations budgétaires des contributions financières accordées à six organismes PME MTL (CG21 0150) pour une somme maximale annuelle de 1 296 770 \$ soit un total de 3 890 310 \$ de 2022 à 2025 dans le cadre des ententes de délégation**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0186;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire des contributions financières accordées à six organismes PME MTL (CG21 0150) pour une somme maximale annuelle de 1 296 770 \$, soit un total de 3 890 310 \$ pour la période de 2022 à 2025 dans le cadre des ententes de délégation;
- 2- d'autoriser le Service des finances à procéder aux corrections requises conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, afin de réduire l'utilisation du budget de fonctionnement et d'utiliser l'enveloppe de 150 M\$ du gouvernement du Québec (Réflexe).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.08 1218927017

---

**CG22 0104**

**Autoriser une dépense additionnelle de 323 002,23 \$, taxes incluses, afin d'augmenter les contingences et les incidences, pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux ateliers municipaux Rouen dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. (CG21 0251), majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 418 246,18 \$ à 2 741 248,41 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0169;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 271 942,55 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux ateliers municipaux Rouen dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. (CG21 0251), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 378 602,80 \$ à 2 650 545,35 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 059,68 \$, taxes incluses, à titre d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1229439001

**CG22 0105**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les quatre firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat no 1 : 1 972 614,58 \$, taxes incluses), Groupe ABS inc. (contrat no 2 : 1 825 138,44 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 3 : 1 786 339,67 \$, taxes incluses) et FNX-INNOV inc. (contrat 4 : 1 543 096,43 \$, taxes incluses) - Dépense totale : 7 839 908,03 \$ taxes et contingences incluses, pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de deux prolongations de 12 mois - Appel d'offres public 21-19007 (7 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0173;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure quatre ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19007, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois;

| <b>Firme</b>          | <b>Somme maximale</b> | <b>Contrat</b> |
|-----------------------|-----------------------|----------------|
| Les Services Exp inc. | 1 972 614,58 \$       | 1              |
| Groupe ABS inc.       | 1 825 138,44 \$       | 2              |
| Solmatech inc.        | 1 786 339,67 \$       | 3              |
| FNX-INNOV inc.        | 1 543 096,43 \$       | 4              |

- 2- d'autoriser une dépense de 712 718,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services Exp inc., Groupe ABS inc., Solmatech inc. et FNX-INNOV inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1217231080

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG22 0106**

**Approuver l'entente finale rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023 avec possibilité de deux années de prolongation, entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles / Autoriser, en vertu de cette entente, une dépense totale de 2 978 772,30 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0177;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente finale rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023, avec possibilité de deux années de prolongation, conclue avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles;
- 2- d'autoriser en vertu de cette entente une dépense de 2 482 310,25 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 496 462,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1211541016

---

**CG22 0107**

**Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0233;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1219057019

---

**CG22 0108**

**Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0234;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1219057017

---

**CG22 0109**

**Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0235;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », dans la cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée, pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1219057018

---

**CG22 0110**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 130 064 \$, taxes non applicables, pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau (CG20 0127), majorant ainsi le montant total du contrat de 260 128 \$ à 390 192 \$, taxes non applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0230;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 114 457 \$, taxes non applicables, pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif Resto Plateau (CG20 0127), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 260 128 \$ à 390 192 \$, taxes non applicables;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 607 \$, taxes non applicables, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1225055001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CG22 0111

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure deux ententes-cadres avec Fortier Auto (Montréal) Itée pour l'acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2), pour une période de cinq ans - Montant estimé des ententes : 25 539 046,33 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18960 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0231;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de cinq ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des camionnettes à motorisation hybride (lot 1) et régulière (lot 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18960 :

| Firme                        | Articles | Montant<br>(taxes incluses) |
|------------------------------|----------|-----------------------------|
| Fortier auto (Montréal) Itée | Lot 1    | 9 882 004,67 \$             |
| Fortier auto (Montréal) Itée | Lot 2    | 11 400 533,94 \$            |

- 3- d'autoriser une dépense de 4 256 507,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Fortier auto (Montréal) Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1229446001

---

**CG22 0112****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec SNC-Lavalin inc. (contrat 1 : 3 060 874,22 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (contrat 2 : 2 697 577,94 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (contrat 3 : 1 729 678,15 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 21-19066 (5 soumissionnaires / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période d'un an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0237;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19066 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
 

| Firme                 | Somme maximale taxes incluses | Contrat |
|-----------------------|-------------------------------|---------|
| SNC-Lavalin inc.      | 3 060 874,22 \$               | 1       |
| Les Services EXP inc. | 2 697 577,94 \$               | 2       |
| WSP Canada inc.       | 1 729 678,15 \$               | 3       |
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de SNC-Lavalin inc., Les Services EXP inc. et WSP Canada inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une durée d'une année, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1217231091

**CG22 0113****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 342 908 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18979 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0232;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Conseillers en gestion et informatiques CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 342 908 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18979;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatiques CGI inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1217684011

---

#### **CG22 0114**

**Approuver un projet d'Addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG19 0517) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022 au lieu du 15 avril 2023 et de réduire le montant maximal de la contribution financière à 3,7 M\$ au lieu de 4,625 M\$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0239;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG19 0517);
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022;
- 3- de réduire le montant maximal de la contribution financière à 3,7 M\$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1214674002

---

#### **CG22 0115**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09), dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 38 592 799,91 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 408410 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2022 par sa résolution CE22 0260;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 32 407 551,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 408410;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 591 319,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 593 929,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 6- de désigner le directeur des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'autorisation budgétaire pour les frais du CN dont le budget est prévu dans les incidences;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1217000006

---

## CG22 0116

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à EBC inc. pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du parc Benjamin-Viger - Dépense totale de 79 458 991,52 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463110 (5 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 342 714,43 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada, en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour une somme maximale de 804 825 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, fournisseur unique, pour une somme maximale de 264 442,50 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2022 par sa résolution CE22 0261;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à EBC inc. pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du parc Benjamin-Viger, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 67 834 249,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463110;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 064 076,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 560 666,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 342 714,43 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui est remboursable par Bell Canada, en vertu de l'entente;

- 6- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente;
- 7- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente;
- 8- de procéder à une évaluation du rendement de EBC inc.;
- 9- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.21 1217231073

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG22 0117**

#### **Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice afin de procéder à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0188;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1223302001

---

**CG22 0118**

**Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, dans le cadre de la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0194;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, constitué du lot 2 334 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 151,6 mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse;
- 2- d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, une servitude temporaire de travail pour l'occupation d'une partie du terrain de l'immeuble situé au 6024-6030, avenue de Châteaubriand, constitué le lot 2 334 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, si requis.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1227945001

---

**CG22 0119**

**Doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement, d'un budget nécessaire de 1 210 000 \$, taxes nettes, pour l'année 2022 à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0197;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement, d'un budget nécessaire de 1 210 000 \$, taxes nettes, pour l'année 2022, à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1211177002

---

**CG22 0120**

**Diminuer de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$) le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal en 2021 pour la Ville résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraite de la Ville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0246;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'ajuster la répartition du montant des affectations entre les compétences municipales et d'agglomération présentée dans le dossier décisionnel original.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1200029003

---

**CG22 0121**

**Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0248;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1227614002

---

**CG22 0122****Adopter une résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale**

Attendu qu'un projet de règlement enclenchant le processus de modification au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) afin notamment de modifier les grandes affectations du territoire sur certains secteurs a été adopté le 24 février 2022 par le conseil d'agglomération;

Attendu que cette modification du schéma d'aménagement et de développement a notamment pour objectif de lutter contre les changements climatiques associés aux îlots de chaleur et qu'il est nécessaire de protéger de manière préventive un des secteurs visés par celle-ci;

Attendu que le conseil d'agglomération a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale.

Vu les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A 19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0255;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

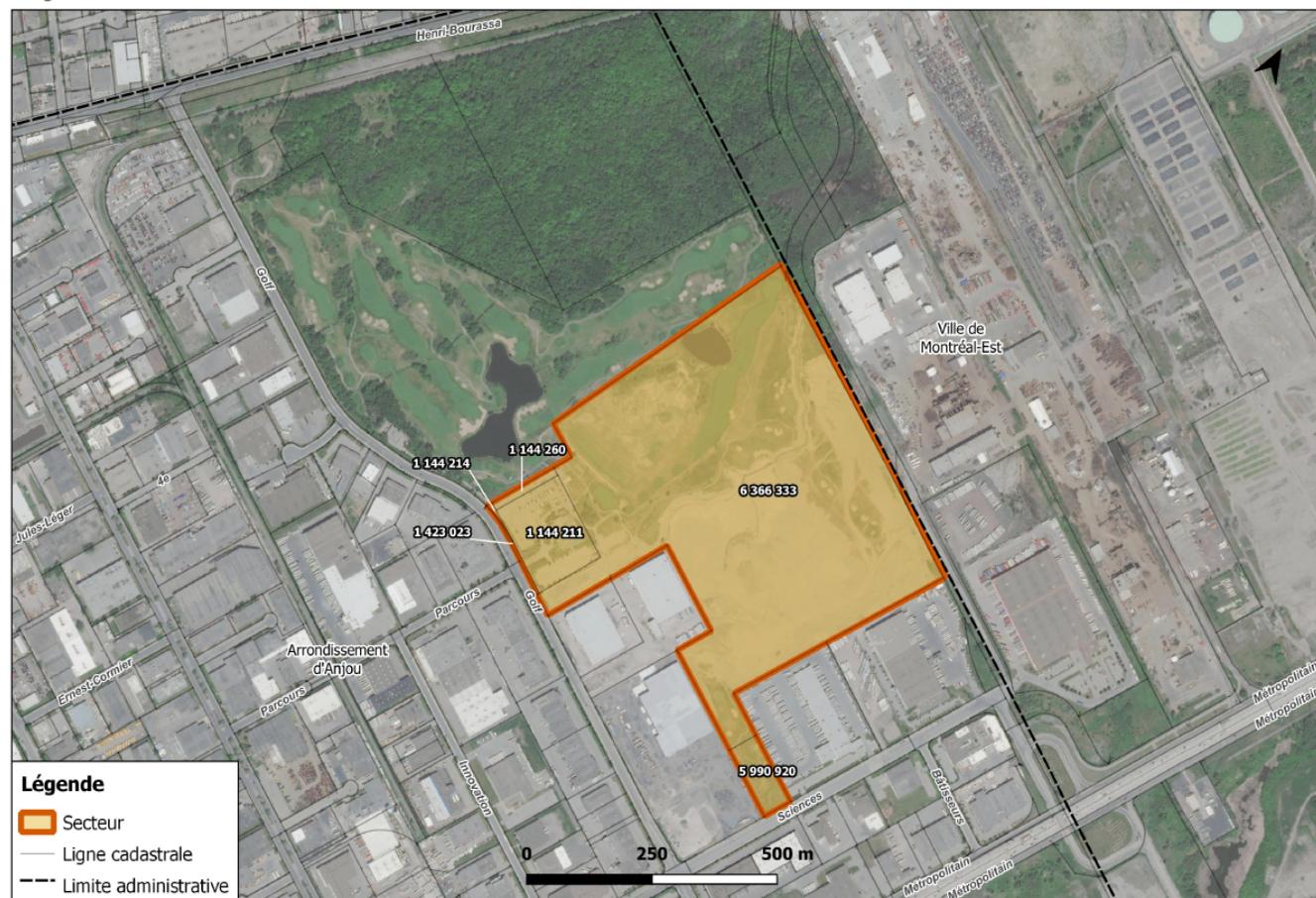
d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire, dans le secteur identifié sur la carte jointe en annexe A de la présente résolution, tous les usages autres que les suivants :

- 1° - ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);
- 2° - usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- 3° - usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- 4° - usage institutionnel;
- 5° - usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.

---

ANNEXE A  
CARTE INTITULÉE « ANJOU – SECTEUR EN CONTRÔLE INTÉRIMAIRE »

---

**Anjou - Secteur en contrôle intérimaire**

Adopté à l'unanimité.

30.06 1227154001

---

**CG22 0123**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau (RCG 16-041) afin d'augmenter le montant à 13 148 000 \$**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau (RCG 16-041) afin d'augmenter le montant à 13 148 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1217404003

---

**CG22 0124**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$ pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$ pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1229459001

---

**CG22 0125**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de la Biosphère**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de la Biosphère », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1217227002

---

**CG22 0126**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1218677009

---

**CG22 0127**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1215361001

---

**CG22 0128**

**Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)**

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) » lequel est déposé et présenté avec le dossier décisionnel.

41.06 1225019001

---

**CG22 0129**

**Avis de motion et dépôt - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1227154001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0130**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 par sa résolution CG22 0070;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 par sa résolution CG22 0070;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022, par sa résolution CE22 0123;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1219394002

*Règlement RCG 20-005-2*

---

**CG22 0131**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 par sa résolution CG22 0071;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 par sa résolution CG22 0071;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022, par sa résolution CE22 0122;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1219286005

*Règlement RCG 21-003-2*

---

**CG22 0132**

**Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 24 mars 2022**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 février 2022 par sa résolution CG22 0086;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 février 2022 par sa résolution CG22 0086;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022, par sa résolution CE22 0210;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1222675007

*Règlement RCG 21-033-2*

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0133**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Tenue d'une consultation publique**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin d'identifier des secteurs d'intérêt écologique et présentant une valeur environnementale, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin d'identifier des secteurs d'intérêt écologique et présentant une valeur environnementale;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement intitulé « Document d'accompagnement : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 3- de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal sur le projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);
- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

43.01 1227154001

*Règlement P-RCG 14-029-4*

---

**CG22 0134**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert-Reeves et près du marais IPEX / Tenue d'une consultation publique**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert-Reeves et près du marais IPEX, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert-Reeves et près du marais IPEX;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement intitulé « Document d'accompagnement : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 3- de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal sur le projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);
- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

43.02 1227154003

*Règlement P-RCG 14-029-5*

---

**CG22 0135**

**Approuver la nomination de M. Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0199;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer M. Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1228062001

---

**CG22 0136**

**Approuver la nomination de Mme Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, à titre de membre élue du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0198;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer Mme Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1224974001

---

**CG22 0137**

**Nommer madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0243;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer Mme Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1218343011

---

## **CG22 0138**

### **Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer M. Dimitrios (Jim) Beis, à titre de vice-président de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Serge Sasseville;
- 2- de nommer Mme Marie Potvin, à titre de membre de la Commissions sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis.

Adopté à l'unanimité.

51.04

---

## **CG22 0139**

**Nommer M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0247;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1225212004

---

**CG22 0140**

**Nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2022 par sa résolution CE22 0262;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

51.06 1227665001

---

À 17 h 55, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée et remercie les membres du conseil d'agglomération notamment M. Alex Bottausci qui a pris la relève à titre de représentant des villes liées, ainsi que les équipes du Bureau de la présidence, du Service du greffe et du soutien technique pour leur précieuse collaboration.

---

---

Nancy Blanchet  
PRÉSIDENTE

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE